

UN « TERRITOIRE » PRIVÉ POUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ?

Claire PAGÈS
UNIVERSITÉ DE TOURS, ICD

Les réflexions qui suivent s'inscrivent dans un projet plus large de recherche consacré au sommeil dans lequel celui-ci est abordé comme objet d'une connaissance sociale, au croisement de différentes sciences humaines. Cette analyse sociale du sommeil conduit à appréhender le contexte de sommeil et à s'interroger sur les espaces qui en sont le lieu ou l'occasion, pour penser le lien entre le type de territoire externe que le sommeil a pour cadre et le type de territoire interne auquel il peut donner accès. Au fil de cette recherche, il m'est apparu que le sujet impliquait une réflexion sur le genre et que les théories féministes s'étaient saisies depuis longtemps de cette question des espaces privés.

Je propose d'analyser ici le phénomène d'absence d'espace privé comme forme de restriction des libertés des femmes et, solidairement, la revendication d'un tel espace comme stratégie de libération. Dans une perspective matérialiste, il s'agit de poser l'existence d'une condition pour ainsi dire « spatiale » de la liberté. Il n'y aurait pas que des conditions historiques, politiques, économiques, anthropologiques, *etc.* de la liberté, mais aussi une condition touchant l'*économie*, au sens aristotélicien de l'administration de la maison : le fait de posséder un espace à soi¹.

C'est une conception déjà ancienne de la liberté qui appréhende celle-ci comme conquête d'un chez soi ou appropriation d'une extériorité. Hegel dira qu'on reconnaît le moment où l'esprit gagne sa liberté et la possède véritablement au fait qu'il est « purement chez soi » car, écrit-il :

[...] la liberté consiste justement à être chez soi dans son Autre, à dépendre de soi, à être l'activité déterminante de soi-même. Dans toutes les pulsions, je pars d'un Autre, de quelque chose qui est pour moi quelque chose d'extérieur. Ici, nous parlons alors de dépendance. La liberté est seulement là où il n'y a pour moi aucun autre que je ne sois pas moi-même. [...]. (HEGEL, 1970 : 477)

Cette conception de la liberté fut l'objet de critiques assez vives au motif qu'il s'agirait d'une conception économique manquant de transcendance. C'est, en particulier, l'argument développé par Emmanuel Lévinas dans *Totalité et infini* : une telle liberté est celle d'un être installé, placé dans un lieu où il est chez soi, son *oikos*, un être qui, quoiqu'il jouisse d'autres choses, se suffit à lui-même et auquel, au premier chef, son moi suffit. Certes, il se protège ainsi – être séparé qu'il est – de l'*il y a* anonyme, mais pour Lévinas, « La demeure, l'habitation, appartient à l'essence – à l'égoïsme – du moi » (LÉVINAS, 1971 : 152) et la vraie liberté tiendra à l'ouverture à la transcendance de l'autre.

En dépit de cette critique éthique de la liberté comme conquête d'un chez soi, il ne me semble pas inintéressant d'y revenir, voire d'en prendre la défense, en partant du constat suivant : cet espace privé, espace d'intimité, a électivement été contesté aux femmes.

¹ En ce sens, nous sommes sensible à l'argument du livre de Mona Chollet, *Chez soi. Une odyssée de l'espace domestique* (La Découverte, 2016) qui propose d'appréhender nos conditions concrètes d'existence, et au premier chef le logement, comme lieux de plaisir et d'accomplissement.

La contestation de l'espace privé

J'en prendrai un exemple ambigu qui a trait à l'espace de sommeil et qu'on trouve chez Balzac. Un exemple ambigu car on pourrait l'analyser autrement pour y déceler à l'inverse un certain féminisme critique, Balzac dénonçant le sort des femmes dans une société où elles n'étaient qu'objets de désir, société dont les mœurs conduisaient souvent à faire des femmes les victimes de leur mariage.

La Méditation XVII de la *Physiologie du mariage* de Balzac se trouve consacrée à une « Théorie du lit ». En 1842, quand Balzac classe ses œuvres, et alors que son œuvre n'est pas achevée, la *Physiologie du mariage* vient parachever *La Comédie humaine* : elle révèle l'enchaînement des causes et des lois du dynamisme social dont les effets et les reflets sont répertoriés dans l'œuvre romanesque. Le lit est ainsi appréhendé comme un fait social. La *Physiologie du mariage* met ainsi au point une doctrine de la connaissance et de l'expression littéraire de la réalité sociale (MICHEL, 1980). Il s'agit de diagnostiquer le mal dont souffre le mariage en France, qui en fait une pente inéluctable vers l'adultère, puis de jeter les bases d'une thérapeutique – espoirs que Balzac n'entretient pas longtemps – pour enfin dénoncer comme illusoire les remèdes émergents.

Balzac présente la question du lit, celle du choix de la manière de dormir, comme une question plus ample qu'une question d'ébénisterie : « Pour ma part, j'y vois un problème qui concerne l'intelligence humaine » (BALZAC, 1980b : 1061). Ou « le lit est tout le mariage » (BALZAC, 1980a : 1041). Nous ne connaissons, selon lui, que trois manières d'organiser un lit « chez les nations civilisées » et principalement « pour les classes privilégiées » auxquelles ce livre se trouve adressé : deux lits jumeaux, deux chambres séparées, un seul et même lit. Or ces trois modes de cohabitation doivent exercer des influences diverses sur le bonheur des hommes et des femmes : « nous devons jeter un rapide coup d'œil sur l'action du lit et sur le rôle qu'il joue dans l'économie politique de la vie humaine » (BALZAC, 1980b : 1064).

Or Balzac va faire la promotion d'un lit commun installé dans une chambre conjugale comme meilleur moyen pour le mari de s'assurer de la fidélité de sa femme et de la pérennité de son mariage, écartant lits jumeaux et chambres séparées. Pourquoi en vient-il à militer pour le lit nuptial unique comme « moyen de défense » dont dispose le mari pour sauver son mariage et s'assurer à tout instant du degré d'amour de sa femme ? Balzac commence par écarter l'option des lits jumeaux, indiqués seulement au bout de 20 ans de mariage en raison du grotesque auquel ils conduisent les époux : ils ne permettent pas de « deviner les désirs d'une femme », ils conduisent à « ronfler quand elle veille, être en Sibérie quand elle est sous les tropiques, et ils exposent le mari à l'infidélité de son épouse quand celle-ci aura reconnu qu'il a “le sommeil dur” » (BALZAC, 1980b : 1073) ! À l'inverse, quelle déconvenue humiliante d'avoir, tout désirant, à enjamber les lits jumeaux pour découvrir une épouse migraineuse : « les deux lits jumeaux mettent dans le mariage quelque chose de si brusque, de si clair, que la femme la plus chaste et le mari le plus spirituel arrivent à l'impudeur » (BALZAC, 1980b : 1071).

La raison pour laquelle il condamne les chambres séparées est plus énigmatique. Vivent dans des appartements séparés des époux qui soit s'exècrent soit s'adorent. Mais Balzac ajoute immédiatement qu'il est à la portée de très peu d'hommes d'habiter un appartement séparé, que peu sont assez puissants, tandis que la majorité s'arrange des difficultés du lit commun. Si le lit nuptial commun est préféré par Balzac, c'est alors pour plusieurs raisons. D'abord, le mari n'a qu'à tendre la main – main que Balzac présente comme meilleur instrument ou baromètre des affections sensuelles – pour savoir si l'amour de

sa femme croît ou décroît. Ensuite, il pourra être le spectateur des choses que les femmes révèlent involontairement parce qu'elles dorment, choses qu'ils ignoreraient en dormant dans des lits jumeaux. Le lit unique permet de « pouvoir écouter [le] sommeil » de l'autre, et d'abord celui des femmes. Il semble à l'avantage des époux mais aussi à celui du mari que les femmes ne disposent pas d'un espace privé, d'une chambre à soi, ni même d'un lit, fût-il jumeau.

La Méditation XIV consacrée aux appartements restreint encore davantage la liberté de mouvement des femmes. Tout, conseille Balzac, doit y être pensé par le mari pour contrôler les usages que son épouse peut faire à son insu de l'espace : il faut à la porte un concierge seul et dévoué ; madame n'aura pas de placard, pas de rideaux autour de son lit ; on contrôlera l'accès à l'appartement de sa femme de chambre ; les cheminées auront une grille ; la base du lit sera pleine et massive. L'épouse devra apprendre à tout ranger avec soin, pour qu'on puisse immédiatement s'apercevoir de l'introduction illicite d'un nouvel objet (comme de la présence d'un soupirant) ; elle n'aura pas d'armoire, des chiens garderont le jardin. La comparaison est éloquente : « Quel est le premier soin d'une petite fille après avoir acheté une perruche ? n'est-ce pas de l'enfermer dans une belle cage d'où elle ne puisse plus sortir sans sa permission ? Cet enfant vous apprend ainsi votre devoir » (BALZAC, 1980a : 1038). On comprend que Balzac s'adresse ici au mari ou au futur mari qui serait bien avisé de contenir sa femme dans un appartement sous contrôle digne du panoptique imaginé par J. Bentham !

Les femmes semblent alors prises dans une double aliénation spatiale, puisqu'elles ne disposent pas d'un espace intérieur propre mais que leur espace domestique est également contrôlé pour ne recéler aucun angle mort, aucune zone grise, aucune cachette.

L'individualisation du sommeil

Si le sommeil a connu le même mouvement de privatisation ou d'individualisation qui affecte toutes les pratiques du corps et les manifestations de la vie affective, mouvement qui va contribuer à l'édification d'une société d'individus, c'est-à-dire d'êtres qui se vivent comme des monades indépendantes les unes des autres (ÉLIAS, 1991), ce processus semble s'être arrêté avant d'offrir à chacun des époux une chambre à soi. Norbert Élias a décrit la façon dont, comme la plupart des fonctions corporelles, le sommeil s'est retiré derrière les décors de la vie sociale, derrière ces cloisons qui soustraient aux yeux des autres hommes les aspects les plus privés, intimes, animaux, de l'existence humaine, au point que cette fonction du corps ne peut plus souvent s'accomplir que dans la famille restreinte. Il a suivi, dans *La Civilisation des mœurs*, les étapes qui ont conduit à faire de la chambre à coucher une des enceintes les plus « privées », les plus « intimes » de la vie humaine. On sait que dans la société médiévale la fonction du sommeil n'était pas privatisée et détachée de la vie sociale au même degré. Plusieurs personnes passaient la nuit dans la même chambre, ceux qui ne dormaient pas dans leurs habits se déshabillaient complètement, beaucoup dormaient donc nus (ÉLIAS, 1973 : 350). Garder sa chemise pouvait d'ailleurs être suspect (ne cachait-on pas ainsi une tare physique ?). Élias étudiera l'apparition de la toilette de nuit spécialisée, dont la société de cour commence par faire un objet de luxe et de prestige, à peu près à la même époque que la fourchette et le mouchoir, symbole d'une augmentation significative de la sensibilité touchant le corps (ÉLIAS, 1973 : 355).

Certes, la chemise de nuit sera par la suite porteuse d'une signification ambiguë, servant à la fois à cacher le corps et à permettre une certaine visibilité de la personne. Il est remarquable que la fonction physiologique que constitue le sommeil possède aujourd'hui cette ambivalence, étant considérée à la fois comme une fonction intime et comme une

fonction qui ne l'est pas. On ne dort plus dans le même lit qu'avec son conjoint, chaque membre de la famille possède sa chambre, *etc.* D'un autre côté, alors qu'au XIX^e siècle, du fait d'une dissimulation bien plus importante du corps, le costume de nuit ne pouvait être vu en dehors de la famille et qu'on rougissait du linge de nuit, le pyjama, après la première guerre, témoigne, lui, d'un certain relâchement de la pudeur, puisqu'en pyjama une personne est visible par des tiers. Plus exactement, un type de toilette stylisée a été trouvé (plus habillée que la chemise de nuit) qui convienne aux normes de pudeur qui sont les nôtres et aux impératifs sociaux qui nous exposent à être vus parfois au lever et au coucher. Il y a donc pour Élias aujourd'hui tout à la fois moins de secret attaché au sommeil – on peut ainsi en parler, ce qui était auparavant impossible : une dame n'allait pas au lit mais « se retirait » – et une accentuation du caractère privé de cette technique du corps. Cette privatisation de la pratique du sommeil possède un caractère historique :

Quand on voit avec quel naturel adultes et enfants partageaient au Moyen Âge leurs lits, on se rend compte de quelle modification profonde des rapports d'homme à homme et du comportement humain s'exprime dans notre genre de vie. On reconnaît en même temps que rien n'est moins évident que l'idée, devenue dominante dans la dernière phase de civilisation que nous connaissons, la nôtre, que le lit et le corps sont des zones essentiellement et hautement dangereuses. (ÉLIAS, 1973 : 360-361)

L'évolution des prescriptions domestiques socialement établies en matière de sommeil vient illustrer exactement la tendance à la contention croissante des affects chez les hommes peu à peu constitués en individus. La chambre à soi est vue par Élias comme la manifestation d'une poussée individualisante plus vaste et plus complexe. Au Moyen Âge et même plus tard, enfants et parents dormaient souvent ensemble. Ce n'est que très progressivement que s'est répandu l'usage que chacun ait son lit et, dans les classes supérieures, sa « chambre à soi », pour reprendre une formule de Virginia Woolf. L'enrichissement de la société a permis de créer des conditions de logement correspondant à ces sensibilités. Il devient possible puis normal, au fil du temps, de posséder un lit par personne (ÉLIAS, 2010 : 97). Un pas supplémentaire est franchi quand on se met à considérer que les enfants doivent avoir une pièce distincte : les enfants furent ainsi non seulement chassés des lits de leurs parents mais aussi de leurs chambres. Dans les sociétés les plus riches, chaque enfant doit dormir dans sa chambre, séparation qui n'est pas pour Élias sans engendrer des problèmes spécifiques. L'isolement ou le sevrage précoce des enfants qui contribue à produire le degré d'individualisation que l'on attend des adultes dans les sociétés industrielles ne va pas sans heurter le très fort besoin de contacts physiques de l'enfant avec autrui (ÉLIAS, 2010 : 98 ; voir aussi MORELLI, *alii*, 1992).

Mais il est remarquable que ce mouvement de privatisation du sommeil n'aille pas jusqu'à séparer les époux.

Avoir une « chambre à soi »

À cet état de fait, répond la revendication féministe, celle d'avoir une pièce ou une chambre à soi, voire un lit à soi. On connaît le célèbre texte de Virginia Woolf, *A Room of One's Own*, une chambre ou une pièce à soi, d'abord traduit de l'anglais par Clara Malraux (WOOLF, 1992 ; ARGAUD, 2012). En octobre 1928, Virginia Woolf est invitée à donner une conférence à l'université de Cambridge, dans les collèges de Girton et de Newnham (les premières institutions pour jeunes femmes fondées en Angleterre au XIX^e siècle) portant sur « les femmes et la fiction ». Elle s'interroge alors sur les raisons du relatif mutisme des femmes pendant des siècles en matière de création littéraire.

Assumant la part qu'elle accorde aux choses matérielles, et préférant cette approche matérialiste au fait de « bâtir des théories sur [les] aptitudes » (des femmes) (WOOLF, 1992 : 158), elle va alors dégager deux conditions matérielles de la création romanesque, conditions qui, faute d'avoir été remplies dans le passé, ont empêché les femmes d'être romancières : « Il est indispensable qu'une femme possède quelque argent et une chambre à soi si elle veut écrire une œuvre de fiction » (WOOLF, 1992 : 8). Et « une chambre dont la porte est pourvue d'une serrure » (WOOLF, 1992 : 157). Soutenant le fait que la liberté intellectuelle et, avec elle, la création littéraire dépendent des choses matérielles – on pense également à Marguerite Duras écrivant que « tout est engrangé dans la vie matérielle. Tout se manifeste de façon matérielle, même l'écrit » (DURAS, 2014 : 1379)² –, V. Woolf met en avant cette double précarité des femmes pour expliquer le petit nombre de romancières.

D'abord, la précarité financière : les femmes ont toujours été pauvres (WOOLF, 1992 : 162). Pour créer, il faut disposer, conclut-elle, de cinq cents livres de rente pour pouvoir se consacrer à l'écriture, pour dépasser le stade de la survie, la mobilisation de tout son temps et énergie à la tâche de gagner sa vie ou de s'occuper de son foyer.

Ensuite, la précarité attachée à la privation d'espace propre. Jusqu'au début du XIX^e siècle, il était hors de question que les femmes disposent d'une pièce personnelle – ne parlons pas d'une pièce tranquille ou à l'abri du bruit, à moins que leurs parents ne fussent exceptionnellement riches ou de grande noblesse. Quel est le sens exact du deuxième réquisit : avoir une chambre à soi ? Pourquoi faut-il un endroit d'intimité ? Est-ce simplement le fait de disposer d'un endroit où l'intégrité est respectée ? Virginia Woolf donne plusieurs indications : la pièce, le logement, la chambre séparé(e) protégeraient la femme du bruit mais aussi la mettraient « à l'abri des exigences et des tyrannies familiales » (WOOLF, 1992 : 79), toutes choses qui empêchent de se concentrer. Cette impossibilité de la concentration constitue pour V. Woolf un empêchement immatériel, lui-même généré par une difficulté matérielle. Il lui semble impossible d'écrire le moindre poème ou le moindre roman, au milieu de l'agitation d'une maison sombre, étriquée et surtout remuante, où il ne se passe pas une minute sans que la femme soit sollicitée par les uns et les autres, requise par l'administration familiale. La famille bourgeoise, rappelle-t-elle, du début du XIX^e siècle, ne possédait qu'un seul salon pour toute la famille : si une femme écrivait, elle devait le faire dans le salon commun, où sans cesse, son travail se trouvait interrompu. Certaines ont certes écrit de grandes choses dans le salon commun mais c'est là un prodige, un miracle, une exception qui ne change rien à la thèse générale. La liberté de l'esprit ne se contenterait pas d'un lieu mais exigerait que celui-ci soit privé, si seul un lieu à soi se révèle en mesure d'offrir la disponibilité d'esprit pour écrire.

Que signifie qu'il faille pouvoir s'enfermer dans une chambre pour écrire ? V. Woolf suppose que l'isolement ouvre la possibilité de penser dans la solitude et que la pensée et la création sont à ce prix (WOOLF, 1992 : 160). De quoi cette solitude est-elle exactement la condition ou la garante ? Il semble paradoxalement que Virginia Woolf associe cette solitude, le fait de vivre en présence de la réalité, et celui de penser aux choses en elles-mêmes (WOOLF, 1992 : 165-166). À défaut de cet isolement, il lui semble que les femmes se mettent à l'écriture non comme à un art mais comme à « un moyen de s'exprimer elles-mêmes » (WOOLF, 1992 : 120). Au milieu du salon commun, sans intimité, la femme ne parlerait que d'elle-même, rivée qu'elle serait aux résistances qu'elle rencontre. Si le roman est le lieu où la « vie se confronte à quelque chose qui n'est pas elle », cette abstraction du soi,

² Il s'agit d'un entretien avec Jérôme Beaujour du 1^{er} octobre 1986, extrait des archives Jean Mascolo et cité dans la Notice de *La Vie matérielle* de l'Édition Pléiade.

paradoxalement, se trouve conditionnée par la possibilité d'être seul·e, isolé·e dans une chambre. À la définition par Hegel de la liberté comme chez soi, dont nous avons proposé de partir, son auteur ajoutait une précision : ce chez soi ne coïncide pas avec l'affirmation de ma particularité subjective, mais ouvre au contraire la possibilité d'une véritable pensée des choses, d'une activité où « je laisse faire la pensée pour elle-même, et je pense mal en tant que j'ajoute quelque chose de moi » (HEGEL, 1970 : Add. §24, 477).

Il nous semble, par parenthèse, que cette histoire de chambre à soi peut nous dire quelque chose, analogiquement, du sommeil, car la possibilité de dormir dépend aussi des conditions matérielles permettant un isolement, une pensée solitaire, un laisser-aller. La recherche philosophique que nous consacrons au sommeil vise à remettre en question la thèse traditionnelle qui fait du sommeil une rupture avec le monde commun. Il ne s'agit pas de nier, ce faisant, l'importance de retrouvailles avec soi-même dans le sommeil, ni la dimension de solitude de celui-ci. Nous ne sommes pas certain que dormir signifie être seul·e mais il est sûr néanmoins qu'on ne peut s'endormir que seul·e. Néanmoins, nous nous intéressons à l'existence de conditions contextuelles, sociales et environnementales des retrouvailles avec soi-même dans le sommeil, donc d'une intimité non partagée.

La vie matérielle

On trouve peut-être dans le beau livre de Marguerite Duras, *La Vie matérielle* (1987), quelque écho de cette réflexion sur les conditions matérielles et les conditions spatiales de la liberté spirituelle. M. Duras place d'ailleurs son propre livre sous le patronage de V. Woolf :

J'ai lu *Une chambre à soi* de Virginia Woolf, et *La Sorcière* de Michelet. Je n'ai plus de bibliothèque. Je m'en suis dé faite, de toute idée de bibliothèque aussi. C'est fini. Ces deux livres-là, c'est comme si j'avais ouvert mon propre corps et ma tête et que je lise le récit de ma vie au Moyen-Âge, dans les forêts et dans les manufactures du XIX^e siècle. Le Woolf, je n'ai pas trouvé un seul homme qui l'ait lu. Nous sommes séparés, comme elle dit dans ses romans, M.D. (DURAS, 1987 : 53-54)

Comme chez V. Woolf, la distinction – et le respect de ce partage – entre un dehors et un dedans sont posés comme condition de l'écriture. À l'intérieur de l'appartement, à Paris, à Trouville, dans l'« auto », comme elle dit, elle se dit sauvée d'un certain envahissement par le monde et de la présence continue de celles et ceux pour qui, pourtant, elle écrit. Mais cet intérieur ne vaut que par contraste avec un dehors, un extérieur, de façon élective, à Trouville, la mer :

Quand j'écris à Paris, il me manque le dehors, de sortir. Autour de moi personne ne peut supposer à quel point j'en suis privée. Dehors, je ne peux pas écrire. J'ai autant besoin des endroits pour ne pas écrire que des endroits pour écrire. À Paris, c'est difficile pour moi de sortir. Seule, je ne peux pas sortir, c'est impossible. (DURAS, 1987 : 121)

Si le domaine de la spiritualité, de la spiritualité littéraire, échappe longtemps aux femmes, c'est pour Marguerite Duras moins faute d'un espace privé où s'abstraire de soi, où échapper à la préoccupation et à la sollicitation, que du fait d'un cantonnement à la vie matérielle : ne parlant que de cela, la parole des femmes, écrit-elle, reste « générale », attachée à la matérialité de la vie. Le propos de Duras est néanmoins peut-être plus dialectique. Certes, les femmes sont présentées par elle comme ayant été longtemps privées d'une solitude choisie et contraintes à une solitude profonde, celle de la vie matérielle, celle du séjour à la maison, privées de ce fait par les hommes de l'existence écrite, d'un rôle à y jouer. Pourtant, dans le chapitre sur « La maison », il semble que puisse paradoxalement naître de ce séjour contraint une liberté que Duras présente comme un voyage sur place :

[...] ainsi, dans le théâtre de la solitude profonde qui est pendant des siècles celui de sa vie, de cette façon, la femme voyage. Ce voyage, il n'est pas les guerres ni la croisade, il est dans la maison, la forêt, et dans sa tête criblée de croyances, souvent infirme, malade. [...] L'homme ne peut pas être au courant de ces choses-là. L'homme est occupé à un service, à un métier, il a une responsabilité qui ne le quitte jamais, qui fait qu'il ne sait rien des femmes, rien de la liberté des femmes. Très tôt dans l'histoire, l'homme n'a plus de liberté. (DURAS, 1987 : 64)

Au fond, il y a, en dépit du cantonnement à la vie matérielle, une liberté pour la femme attachée à la maison. Elle a voulu – dit-elle dans un entretien avec Jérôme Beaujour du 21 septembre 1986, « faire un livre d'entretiens avec comme titre “la maison”, la “matérialité”. La grande, grande et définitive différence entre l'homme et la femme, c'est l'entretien de la maison, du bien, du bien commun [...] Faire un livre entier là-dessus » (cité dans DURAS, 2014 : 1379). Mais « la maison matérielle » est aussi une « maison intérieure », elle rend possible la seconde, « l'ordre intérieur de la maison [...]. L'ordre intérieur qui est celui des idées, des paliers de sentiments, des éternités de sentiments vis-à-vis des enfants » (DURAS, 1987 : 57). M. Duras présentera sa propre maison, la maison de Neauphle, maison avec laquelle elle entretient des rapports « que les hommes n'auront jamais avec un habitat, un lieu » (DURAS & PORTE, 2012 : 14), comme force d'inspiration et scène de tous ses personnages féminins : « Toutes les femmes de mes livres ont habité cette maison, toutes. Il n'y a que les femmes qui habitent les lieux, pas les hommes » (DURAS & PORTE, 2012 : 12).

Avoir un lit à soi

L'écrivaine et journaliste féministe française, Évelyne Le Garrec, dans un ouvrage de 1979, *Un lit à soi*, a poussé plus loin encore l'argument de Virginia Woolf. Sous-titré « Itinéraires de femmes », parce qu'il est composé de transcriptions d'entretiens avec des dizaines de femmes, le livre part d'une interrogation sur le lit conjugal, symbole du couple institutionnalisé. Les entretiens retracent des parcours de femmes qui sont sorties du couple ou n'y sont pas entrées, parcours douloureux mais présentés comme autant de façons de conquérir une liberté assumée, une individualité propre. Dans un curieux préluce, la romancière met en scène un extraterrestre qui découvrirait le lit conjugal et son étonnement à la vue des deux parties du couple qui « restent soudées jusque dans le sommeil, dans un lit unique auquel est réservée une pièce spéciale, la chambre conjugale » (LE GARREC, 1979 : 7).

Pourquoi, demande Évelyne Le Garrec, la femme a-t-elle conquis presque tous les droits (voter, refuser la maternité, faire ce qu'elle veut comme métier, etc.), excepté celui de posséder une chambre à soi, ou même un lit à soi ? La question qui se pose à travers cette forme de cohabitation est celle, dit-elle, du « territoire », et on se trouve en bute à un refus principal, celui « d'un territoire qui appartienne en propre aux femmes » (LE GARREC, 1979 : 17). De ce fait, la femme ne peut jamais être seule, son « je » ne se différencie pas du « tu » et reste noyé dans le nous. E. Le Garrec présente la solitude non comme une mutilation mais comme un enrichissement, comme une forme à apprivoiser qui permet de dire « je ». Pour ce faire, conclut-elle dans l'épilogue du livre, il faut que chacun possède son propre territoire (LE GARREC, 1979 : 250). Je me suis intéressée à ce texte car l'attachement au lit, la constitution du lit comme un territoire propre, suggère, de façon analogique, que le sommeil est un « territoire » et doit être un territoire à soi, où l'on puisse dire « je », être à soi-même, dans une solitude libératrice.

Conclusions

Pagès, Un « Territoire » privé

La liberté et la conquête de celle-ci semblent chez ces auteurs et autrices passer par l'appropriation d'un « territoire extérieur interne » (pour détourner une expression dont se servait Freud pour qualifier l'inconscient), un dedans qui soit extérieur aux autres. Ce territoire, on l'établirait de préférence dans une pièce, une chambre, une chambre à coucher avec son lit. Est-ce que le contexte du dormeur et de la dormeuse en l'occurrence doit de façon si évidente être constitué en territoire propre ?

Cette proposition théorique et la revendication d'un lit à soi comme instrument de libération entrent en tension avec des études statistiques récentes de santé publique indiquant que la qualité du sommeil, des femmes en particulier, est liée à la présence d'un autre dans l'espace privé et à une forme de co-sommeil. Certes, d'après des enquêtes récentes, les jeunes célibataires (moins de 40 ans) sont les personnes qui se plaignent le moins de troubles du sommeil et d'insomnie : seuls 5% d'entre elles présentent une insomnie sévère. En revanche, les célibataires de plus de 65 ans rejoignent le taux de plaintes de la population générale. Mais toutes tranches d'âge confondues, les personnes mariées ou en concubinage sont globalement celles qui semblent dormir le mieux. À l'inverse, les divorcé·e·s et veuves ou veufs sont plus nombreux à se plaindre d'insomnie. 17% d'entre eux se plaignent d'insomnie sévère, surtout ceux et celles qui sont sans enfants. Dans l'enquête du baromètre santé INPES, les personnes veuves, seules ou divorcées sont aussi celles qui prennent le plus de somnifères chez les hommes et les femmes quel que soit leur âge. Les personnes avec enfant à la maison se plaignent moins de troubles du sommeil que ceux sans enfants. Certes, les premières années, les enfants perturbent le sommeil de leurs parents, en particulier des mères, mais ils ont probablement aussi un effet rassurant qui agit sur la plainte de mauvais sommeil de leurs parents. En raison de cet état de fait, certains médecins du sommeil vont considérer le fait de dormir à deux comme un « remède naturel contre l'anxiété » (LÉGER, 2010 : 61).

Néanmoins, ces données qui problématissent la revendication féministe d'un lit à soi comme espace de libération sont elles-mêmes à mettre en perspective avec ces autres recherches conduites par un laboratoire américain (Harvard Med School, Biston, USA) en collaboration avec Claude Gronfier de l'Inserm et touchant la spécificité de l'horloge biologique circadienne des femmes (qui serait légèrement plus rapide que celle des hommes, la durée moyenne de leur cycle circadien serait ainsi par exemple plus court de 6 minutes par rapport à celui des hommes) (DUFFY, alii, 2011). Claude Gronfier émet alors l'hypothèse, pour des raisons que nous ne pouvons développer ici, d'une possible corrélation entre cette spécificité de l'horloge biologique des femmes et une prévalence beaucoup plus élevée de l'insomnie parmi celles-ci.

BIBLIOGRAPHIE

- ARGAUD, Élise (2012), Préface à WOOLF, Virginia, *Une pièce bien à soi*, Paris, Rivages poche, coll. « Petite bibliothèque ».
- BALZAC, Honoré de (1980a), « Méditation XIV. Des appartements », in *Physiologie du mariage, La Comédie humaine XI, Études philosophiques. Études analytiques*, Paris, Gallimard, coll. « nfr ».
- (1980b), « Méditation XVII. Théorie du lit », in *Physiologie du mariage, in La Comédie humaine XI, Études philosophiques. Études analytiques*, Paris, Gallimard, coll. « NFR ».
- CHOLLET, Mona (2016), *Chez soi. Une odyssée de l'espace domestique*, Paris, La Découverte, coll. « Poche ».
- DUFFY, Jeanne F. ; CAIN, Sean W. ; CHANG, Anne-Marie ; *alii* (2011), « Sex difference in intrinsic circadian period in humans », Division of Sleep Medicine, Department of Medicine, Brigham and Women's Hospital and Division of Sleep Medicine, Harvard Medical School, Boston, MA 02115. Disponible sur : https://presse.inserm.fr/wp-content/uploads/2011/05/cp_gronfier_pnas110511.pdf
- DURAS, Marguerite (1987), *La vie matérielle. Marguerite Duras parle à Jérôme Beaujour*, Paris, POL.
- (2014), *Œuvres complètes IV*, Gallimard, coll. « NFR », Pléiade.
- DURAS, Marguerite & PORTE, Michelle [1977] (2012), *Les lieux de Marguerite Duras*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Minuit double ».
- ÉLIAS, Norbert [1939] (1973), *La Civilisation des mœurs* Tome I de *Über den Prozeß der Zivilisation*], trad. P. Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, Pocket, coll. « Agora ».
- [1987] (1991), *La Société des individus*, trad. J. Étoré, préf. R. Chartier, Paris, Fayard, Pocket, Agora.
- [1980] (2010), « La Civilisation des parents », in *Au-delà de Freud, sociologie, psychologie, psychanalyse*, trad. N. Guilhot, M. Joly, V. Meunier, M. Joly (dir.), B. Lahire (postf.), Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui ».
- HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich (1970), *Encyclopédie des sciences philosophiques I. La science de la logique*, Paris, Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques ».
- LE GARREC, Évelyne (1979), « Prélude : Où un extra-terrestre découvre le lit conjugal », in *Un lit à soi. Itinéraires de femmes*, Paris, Points Seuil, coll. « Actuels ».
- LÉGER, Damien (2010), *Le sommeil dans tous ses états*, Paris, Plon.
- LÉVINAS, Emmanuel (1971), *Totalité et infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, Le Livre de Poche, coll. « Biblio essais ».
- MICHEL Arlette (1980), « Introduction à Physiologie du mariage », in BALZAC, *La Comédie humaine XI, Études philosophiques. Études analytiques*, Paris, Gallimard, coll. « NFR ».
- MORELLI, Gilda A. ; ROGOFF, Barbara ; OPPENHEIM, David & GOLDSMITH, Denise (1992), « Cultural variation in infants' sleeping arrangements : questions of independence », *Developmental psychology*, n° 28 : 604-613.
- PERROT, Michelle (2009), *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXI^e siècle ».
- VIGOUROUX, François (2019), *L'âme des maisons*, Paris, Pluriel.
- WOOLF, Virginia (1992), *Une chambre à soi*, trad. C. Malraux, Paris, 10/18.

Pour citer cet article : Pagès, Claire (2020), « Un "territoire" privé pour l'émancipation des femmes ? », *Lectures du genre n° 14 : Genre(s) et liberté(s)*, p. 1-9.